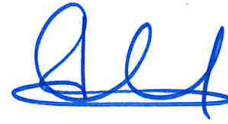

Vous voudrez bien veiller à la diffusion de la présente circulaire et à nous informer des difficultés susceptibles de résulter de sa mise en œuvre, sous le timbre de la direction des affaires civiles et du sceau – sous-direction du droit civil – bureau de la procédure civile générale – courriel : dacs-c3@justice.gouv.fr.



**La directrice des affaires civiles et du sceau
Valérie DELNAUD**